

AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

lors de la réunion du CHSCTA du 25 juin 2020

AVIS	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p>« Le CHSCTA réuni en séance le 25 juin 2020 demande que l'utilisation dans le Rhône des personnels des RASED pour exercer des missions de remplacement cesse. Il constate que cette réquisition se fait en dehors de tout cadre réglementaire (ordre de mission, ISSR, etc...).</p> <p>Plus que jamais les écoles ont besoin :</p> <ol style="list-style-type: none">1. de RASED efficaces fonctionnant dans les écoles pour apporter leur aide aux élèves2. de remplaçants en nombre suffisant. <p>Aussi le CHSCTA demande une dotation supplémentaire en postes pour le Rhône. »</p> <p>Vote : 6 voix « pour », 0 voix contre, 1 abstention</p>	<p>Cette situation a été abordée lors d'une audience accordée par le secrétaire général de l'académie de Lyon à FO le 24 juin 2020.</p> <p>Cette mesure est conjoncturelle. Elle est mise en place à titre exceptionnel durant les deux dernières semaines de l'année scolaire en cours et répond aux exigences réglementaires.</p> <p>Elle a été prise afin d'assurer l'accueil « de manière obligatoire » et « selon les règles de présence normale » de tous les élèves à partir du 22 juin 2020 dans le cadre de la phase 3 du « déconfinement ».</p>